



Brevet d'Initiation Aéronautique



Le lycée **Georges Dumézil** propose une formation aéronautique pour les élèves suivants des options scientifiques.

Cette formation est dispensée un soir par semaine de 18h à 19h30.

La formation comprend **40 heures de cours théoriques** sous la responsabilité d'instructeurs diplômés du Club Aéronautique de Saint André de l'Eure (CASA) selon le programme ci-dessous.

Les épreuves du **Brevet d'Initiation Aéronautique** durent 2h30 et sont présentées sous forme de questionnaires à choix multiples.

Sont admis, les candidats qui totalisent 50% de bonnes réponses.

Les épreuves du BIA seront passées **dans la deuxième quinzaine de mai au lycée Dumézil**.

Les élèves qui auront réussi l'examen pourront réaliser 1h de vol sur un avion de l'aéroclub en place avant. Ce vol aura lieu sur les avions de l'aéroclub de Saint André de l'Eure (une participation financière pourra être demandée par le Club).

PROGRAMME

- Aérodynamique
- Mécanique du vol
- Connaissance des aéronefs
- Météorologie – Aéorologie
- Navigation et sécurité des vols
- Réglementation aérienne
- Histoire de l'air et de l'espace

INTERVENANTS

La responsabilité pédagogique des cours (théoriques et pratiques) est assurée par 4 instructeurs en vol à l'aéroclub de Saint André de l'Eure et titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique.

Il pourra faire appel à d'autres intervenants pour présenter certains points particuliers du programme (Histoire de l'aéronautique par exemple).

SUPPORT DE COURS

Pendant la durée de la formation, deux supports de cours pourront être mis à disposition de chaque élève :

- Fichiers numériques des cours
- Annales des questions posées aux derniers examens BIA

RENSEIGNEMENTS POUR LES INSCRIPTIONS AUPRÈS DE MME MENIELLE-CPE BAT H2



o o o o o o o o o o o o o o o o

ALLER PLUS LOIN, APRES LE BIA

La formation BIA a fait l'objet d'une convention entre le Ministère de l'Education Nationale et la Fédération Française Aéronautique.

Chaque année, plus de 9000 jeunes découvrent l'aéronautique par ce moyen, et une proportion importante poursuit vers une formation de pilote en aéroclub, grâce au système d'aides mis en place par la FFA.

Le Brevet d'Initiation Aéronautique est le premier diplôme aéronautique décerné par l'Education Nationale.

Il offre aux élèves, qui suivent cette formation, un premier contact avec les « choses de l'air », non seulement grâce à 40 heures de cours théoriques, mais également, de façon concrète, la possibilité de réaliser un vol en place avant sur avion double-commande, en compagnie d'un instructeur diplômé.

Ils peuvent également découvrir, lors d'une visite de l'atelier de l'aéroclub par exemple, les procédures d'entretien des avions et le métier de responsable technique d'atelier.

Pour plus d'informations :
CLUB AERONAUTIQUE SAINT ANDRE DE L'EURE
Aérodrome
27220 SAINT ANDRE DE L'EURE
Tel : 02 32 37 24 74
www.aerocasa.fr